

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL
ADJOINT DES SERVICES**

M. Le Président rappelle que l'article 37 de loi n° 2007-209 du 19 février 2007 prévoit qu'il peut être créé un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants.

Cet emploi est créé par délibération du conseil communautaire, qui doit préciser les compléments de rémunération liée à l'emploi fonctionnel (NBI ; prime de responsabilité) et rappeler le régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité pour les grades concernés.

La nomination de l'agent relève d'un arrêté du Président, à la demande de l'agent et après avis de la CAP.

Il est donc proposé de créer cet emploi fonctionnel pour le poste de Directeur Général Adjoint. Cet emploi bénéficiera à ce titre des compléments de rémunération suivants : NBI et éventuellement de la prime de responsabilité et du régime indemnitaire applicable au grade de l'agent que l'occupe.

M. Le Président précise que cet emploi sera occupé par un ingénieur principal à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la création de l'emploi fonctionnel pour le poste de Directeur Général Adjoint des Services pour une collectivité de 20 à 40 000 habitants à compter du 1^{er} septembre 2017 et la modification du tableau des emplois qui en découle,

- ✓ **Précise** que cet emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint bénéficie de la NBI et éventuellement de la prime de responsabilité liée aux fonctions d'encadrement et de direction, ainsi que du régime indemnitaire applicable au grade de l'agent que l'occupe,
- ✓ **Rappelle** le régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal : Prime de service et de rendement, et Indemnité spécifique de service ou de tout autre régime indemnitaire s'y substituant (RIFESEEP...).

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **21 JUIN 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C55-AG
Affichage le : **21 JUIN 2017**

A Trévoux, le 29/05/2017,

Le Président,
Bernard GRISON


